

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE Laurent BROCHET Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE  
**membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILER, Bernard TENAILLON.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Pierre OSER, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 décembre	Le 10 décembre	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2018-09-09 Budget Général - Décision Modificative n° 6** *Rapporteur : Denis BANDELIER*

Eu égard aux réalisations de l'année, il est nécessaire de modifier le budget primitif comme suit :

### Annulations de rattachements et engagements (marchés tickets restaurant, étude maison du terroir, action n°2 OCMACS)

Fonctionnement : Dépenses : chap 012 : Compte 6488 :	+ 86 385.00 €
Fonctionnement : Recettes : chap 77 : Compte 7718 :	+ 86 385.00 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 011 : Compte 617 :	+ 16 800.80 €
Fonctionnement : Recettes : chap 77 : Compte 7718 :	+ 16 800.80 €

### Augmentations de crédits pour subvention pôle médico-tertiaire

Fonctionnement : Dépenses : chap 011 : Compte 60612 :	- 1 050.00 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 67 : Compte 6743	+1 050.00 €

### Ecritures de réimputation-Subvention promotion du covoiturage

Investissement : Dépenses : chap 13 : Compte 1311	+ 1 160.40 €
Investissement : Dépenses : chap 16 : Compte 1641	- 1 160.40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative n°6 du Budget Général selon le tableau ci-dessous

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (60000)	DM n°6 2018
---------------------	--	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

tickets R/annul. rattac/sub café canal/ medico-T

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D-50512-90 : Énergie - Électricité	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-517-90 : Etudes et recherches	0,00 €	16 800,80 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>16 800,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-5489-020 : Autres charges	0,00 €	86 385,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 385,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-5743-90 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 07 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7718-020 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	86 385,00 €
R-7718-90 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,80 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>103 185,80 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>104 235,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>103 185,80 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1311-50 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	1 160,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 18 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 160,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1641-020 : Emprunts en euros	1 160,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 18 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 160,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 160,40 €</b>	<b>1 160,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>103 185,80 €</b>		<b>103 185,80 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/01/2019

Reçu en préfecture le 15/01/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 090-249000241-20181220-2018\_09\_09B-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le 15 JAN. 2019**

Le Président,

**Le Président,**



